

b) Sur désignation de l'union des supérieurs majeurs de France :**Titulaires :**

Père Jean Dhumeau.
Père Bertrand Desjober.
Père Michel Joly.

Suppléant :

Père Pierre Gateau.

c) Sur désignation de l'union des supérieures majeures de France :**Titulaires :**

Sœur Jacqueline Bertin.
Sœur Odette Butigieg.
Sœur Marie-Thérèse Cebelieu.
Sœur Madeleine Constenoble.
Sœur Anne-Marie Dousset.
Sœur Marie-Louise Honorez.

Père Sébastien Delacomme.
Frère Pierre Lachaize.

Suppléante :

Sœur Marie-Ernest Cretois.

2. Au titre des autres cultes visés à l'article R. 721-14 du code de la sécurité sociale

Sœur Nathalie Ovtracht, titulaire.

Sœur Anne Grunwald, suppléante.

Révêrend Martin Draper, titulaire.

Révêrend John Livingstone, suppléant.

Vénérable lama Denis Eysseric-François, titulaire.

Vénérable lama Karma Gyurmed, suppléant.

N...

N...

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE, DES P. ET T. ET DU TOURISME**P. ET T.****Arrêté du 16 février 1988 portant cessation de fonctions
(administration centrale)**

NOR : PTTA8700904A

Par arrêté du Premier ministre et du ministre délégué auprès du ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme, chargé des P. et T., en date du 16 février 1988, il est mis fin, sur sa demande, aux fonctions de chef de service à l'administration centrale du ministère des postes et télécommunications exercées par M. Bertinetto (Michel), ingénieur général des télécommunications, à compter du 16 novembre 1987.

**Arrêtés du 16 février 1988 portant nomination
(administration centrale)**

NOR : PTTA8700932A

Par arrêté du Premier ministre et du ministre délégué auprès du ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme, chargé des P. et T., en date du 16 février 1988, M. Navarre (Louis), administrateur hors classe, sous-directeur au ministère des postes et télécommunications, est nommé directeur adjoint à l'administration centrale de ce ministère (direction générale de la poste).

Par arrêté du Premier ministre et du ministre délégué auprès du ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme, chargé des P. et T., en date du 16 février 1988, M. Lormand (Guy), administrateur hors classe, sous-directeur au ministère des postes et télécommunications, est nommé directeur adjoint à l'administration centrale de ce ministère (direction générale de la poste).

Par arrêté du Premier ministre et du ministre délégué auprès du ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme, chargé des P. et T., en date du 16 février 1988, M. Rogé (Victor), administrateur hors classe, est nommé sous-directeur à l'administration centrale du ministère des postes et télécommunications (direction générale de la poste).

Par arrêté du Premier ministre et du ministre délégué auprès du ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme, chargé des P. et T., en date du 16 février 1988, M. Vargoz (Michel), administrateur hors classe, est nommé sous-directeur à l'administration centrale du ministère des postes et télécommunications (direction générale de la poste).

CONVENTIONS COLLECTIVES**MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE L'EMPLOI****Avis relatif à l'extension d'avenants à la convention collective nationale du personnel et des conseils juridiques collaborateurs salariés des cabinets de conseils juridiques**

NOR : ASET8803126V

En application de l'article L. 133-8 du code du travail, le ministre des affaires sociales et de l'emploi envisage de prendre un arrêté tendant à rendre obligatoires, pour tous les employeurs et tous les salariés entrant dans leur champ d'application, les dispositions des accords ci-après indiqués.

Le texte de ces accords a été déposé à la direction départementale du travail et de l'emploi du lieu de leur conclusion où il pourra en être pris connaissance.

Dans un délai de quinze jours, les organisations professionnelles et toutes personnes intéressées sont priées de faire connaître leurs observations et avis au sujet de la généralisation envisagée.

Leurs communications devront être adressées au ministère des affaires sociales et de l'emploi (D.R.T., bureau N.C. 1), place de Fontenoy, 75700 Paris.

Accords dont l'extension est envisagée :

Avenants n° 3, 4 et 5 du 26 février 1986.

Dépôt :

Direction départementale du travail et de l'emploi de Paris.

Objet :

Modification de certains articles de la convention (concernant notamment l'engagement, la retraite, la maladie, les congés annuels) ;

Nouvelle grille des emplois du personnel technique ;

Nouvelle grille des emplois du personnel administratif.

Signataires :

Chambre syndicale nationale des conseils juridiques et fiscaux ;

Syndicat professionnel des conseils juridiques et fiscaux de France ;

Union professionnelle des sociétés juridiques et fiscales ;

Organisations syndicales intéressées rattachées à la C.G.T.-F.O. (sauf l'avenant n° 3), la C.F.T.C. et la C.F.E.-C.G.C.